

Compte-rendu de la Réunion du Conseil municipal du 16 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 novembre 2021, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie de Vatan sous la présidence du Maire, Monsieur METIVIER Philippe.

- Ouverture de séance : 19h32.
- Contrôle du quorum :
 - ✓ Présents : METIVIER Philippe, FOURRE Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, CANOREL Stéphanie, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, MANDEL Aurélien, SURTEL Marie-Laure, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.
 - ✓ Absents : TARTIERE Steeven.
 - ✓ Délégations : HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.
- Assistaient également à la réunion : GARDETTE Olivier, Directeur Général des Services, ALBRAND Céline, Rédacteur Territorial.
- Désignation du secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire de séance au vu de l'article L2121-15 du CGCT, Madame SEBGO Brigitte.
- Adoption ou approbation de la séance du 19 octobre 2021 :

Madame SEBGO Brigitte signalera en fin de séance à l'assemblée qu'elle n'a pu signer le PV du CM du 19 octobre 2021 puisque son nom n'apparaît pas en fin du compte-rendu comme les autres élus.

Délibérations

Administration Générale

1. **N°2021.11.01** : Approbation de la dénomination et du numérotage des voies.

Ressources humaines

- 1 **N°2021.11.02** : Suppression de poste

Finances

1. **N°2021.11.03** : Proposition de décision modificative n° 2 - budget principal

Questions diverses.

Espace pour les adjoints.

Administration Générale : n°2021.11.01 : Approbation de la dénomination et du numérotage des voies

Vu la délibération en date du 19 janvier 2021 approuvant la procédure de dénomination et de numérotage des voies communales,

Considérant que pour faciliter l'intervention des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux (*la fibre entre autres précisera Monsieur le maire*), la localisation sur les GPS, il est important d'identifier clairement les adresses des immeubles,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places,

Monsieur le Maire rappelle que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Monsieur le Maire informe qu'il y avait des rues relativement compliquées, notamment la rue de Villelune ; des renumérotations à redéfinir suite aux nouveaux foyers qui sont arrivés.

Monsieur CHABENAT Jean-Michel donne quelques précisions sur ces nouveaux foyers. Il indique que le coût de l'opération sera de 4068€, sachant qu'il faudra prévoir au budget 2022 l'achat des plaques dont le coût sera entre 5000 et 6000€. Il précise à la suite d'une interrogation de Monsieur PION Bruno, que c'est bien la mairie qui achètera les plaques numérotées et que les gens les installeront eux-mêmes.

Monsieur le Maire précise, qu'officiellement, il faut que ce soit délibéré puis envoyé au département pour accord et Monsieur CHABENAT J-M pense que cette action débutera au printemps. Quant aux démarches administratives, les gens, rencontrent des difficultés, seront aidés par la maison des services et la mairie.

Suite aux questionnements de Madame CANOREL Stéphanie, Monsieur le Maire et Monsieur CHABENAT Jean-Michel indique que la numérotation métrique se fait à partir de bornes au métrage (comme les lieux-dits) et que la numérotation séquentielle faites appel aux numéros qui se suivent.

Monsieur le Maire propose de valider les noms des voies tel que proposé sur le tableau annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS,

- **Accepte** de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales selon le tableau annexé à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix contre	0	Abstentions	0	Voix pour	18
-------------	---	-------------	---	-----------	----

2 Ressources Humaines : n°2021.11.02 : Suppression de poste

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 20.09.2021,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'un poste d'agent technique territorial à temps non complet de 20 heures est vacant depuis le 01.02.2019 à la suite du départ à la retraite d'un agent,

Considérant que la nouvelle organisation des services ne nécessite pas d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (20h),

Monsieur le Maire propose de supprimer ce poste.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS,

- **Accepte** la suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 20 heures.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le maire précise que ce poste était celui d'une agente, partie en retraite courant 2019 mais toujours inscrite, et qu'il est imparti au Conseil municipal de fixer l'équipe et les emplois nécessaires.

Voix contre	0	Abstentions	0	Voix pour	18
-------------	---	-------------	---	-----------	----

Vu le budget principal de l'exercice en cours,

Considérant qu'il convient d'apporter les modifications suivantes au budget principal :

	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
art. 60632 (petit équipement + charges générales)	15 000	
art. 6419 (remboursement capital-décès + maladie)		15 000
TOTAL SECTION	15 000	15 000

Monsieur le maire précise que le remboursement « capital-décès » précité de 15000€ fait suite au décès d'un agent de la collectivité et qu'il faut savoir qu'il a été versé 23000€ à la famille avec une partie remboursée que l'on ramène dans la section fonctionnement pour l'équipement charges générales.

SECTION D'INVESTISSEMENT

art. 165 (dépôts garantie à rendre aux locataires)	1 000	
art. 2158 (outillage suite vol)	14 400	
art. 1 323 (subv. Départ. toiture logements rue Château)		14 400
art. 165 (dépôts garantie versés par les locataires)		1 000

Monsieur le Maire précise que ces derniers pourront nous servir suite du vol de l'outillage.

opérations d'ordre :

art. 204422 (subvention en nature vente terrain 1 €)	23 400	
art. 2113 (sortie actif terrain vendu 1 € gendarmerie)		23 400

Monsieur le Maire et Monsieur CHABENAT Jean-Michel indiquent qu'en lien avec cette vente de terrain à 1€, les 23 400€ correspondent à la valeur vénale du bien. Il s'agit là d'une simple écriture d'ordre précisée Monsieur GARDETTE Olivier.

TOTAL SECTION	38 800	38 800
----------------------	---------------	---------------

Madame SEBGO Brigitte demande si l'on connaît à ce jour le montant du remboursement du vol du CTM.

Monsieur le Maire indique que l'on ne connaît pas tous les éléments et que les factures ont été transmises. Il précise que sur le matériel de plus de 10 ans s'appliqueraient 80 % de vétusté et que la somme évaluée est de 110 000€.

Monsieur MALASSINET Alain annonce qu'il faut retirer 35000€ pour la mini pelle retrouvée.

Monsieur RIOULT Thierry indiquera des précisions quant à l'état de cette dernière trouvée quasi intact à la DIRCO et des informations complémentaires sur ce matériel sont données par Monsieur MALASSINET Alain.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS,

- Adopte la décision modificative n° 2 du budget principal telle qu'exposée.

Voix contre	0	Abstentions	0	Voix pour	18
-------------	---	-------------	---	-----------	----

Monsieur le Maire signale qu'il est 19h45 et que nous allons passer aux questions diverses.

Questions diverses

Monsieur le Maire indique que s'il n'y a aucune question, il doit nous donner quelques informations.

✓ La mairie a été contacté par la société DIXYS de POULAINES, société spécialisée dans la sécurité et l'équipement de caméras. Cette entreprise a été envoyée par la gendarmerie puisque dans leur maillage il manque le secteur de VATAN qui n'est pas encore couvert. Reçus ce matin en mairie, ils seraient prêts à nous positionner pratiquement des caméras dans toutes les entrées de la ville, dans toutes les rues, que ce soit entrées/sorties d'autoroute, ISSOUDUN, REUILLY, GRACAY, GUILLY, VALENCAY et MENETREOLS.

Cela nous permettrait de visualiser si souci. Et après, dès acceptation du dossier, si demain nous voulons installer une caméra au cimetière, ou ailleurs, il nous faudra faire faire un devis. A la louche, si l'on met une caméra supplémentaire, cela coûtera environ 3000€. Pour les premières, qui seraient posées dans toutes les rues qui arrivent sur VATAN, voire certainement la mairie, ce serait gratuit.

Monsieur RIOULT Thierry demande qui paiera ? Est-ce la gendarmerie ? Non !

Monsieur le Maire indique que les frais sont à la charge de la société. Il précise que si on le fait, une délibération sera prévue au Conseil du mois de décembre, qu'il fera venir la société pour qu'ils expliquent humainement ce qu'ils veulent faire et comment cela se fait. Nous avons profité de les avoir pour les emmener au CTM dans le but de sécuriser. En regardant le dossier, ils étaient plutôt pour un générateur de brouillard dont le coût serait de 70€ par mois, et, en lien avec ce qui s'est passé, mieux vaut être protégé.

Monsieur MALASSINET ALAIN précise que cette société équipe pratiquement 80% des communes partout, Préfectures, Gendarmeries etc. A noter que ce sera à nous de passer les câbles.

Monsieur le Maire reprend la parole en disant que lorsqu'ils ont été élus, les gendarmes étaient venus les rencontrer pour faire ce projet « caméra ». On avait le dossier mais si l'on voulait vraiment le faire c'était dans les 60 - 70 000€. Aujourd'hui, il est vrai qu'il serait pas mal de savoir qui entre et sort de VATAN.

Je crois qu'il va y en avoir également à SAINT-FLORENTIN.

Un élu demande si le visionnage sera à la charge de la gendarmerie ou de la mairie et s'il faut une réquisition pour visualiser ou pas ?

Monsieur MALASSINET Alain indique que l'appareil sera positionné en mairie.

Monsieur GARDETTE Olivier précise que personne n'aura le droit de les voir, ? sauf sur réquisition.

Monsieur le Maire énonce quelques accrochages véhicules, poteaux et panneaux de la commune donc entraînant des frais.

✓ Certains conseillers avaient fait la demande de visiter le CTM, on a pris la date du samedi 27 novembre à 10h30. Il est important de voir dans l'état où il est, comment les gens travaillent etc.

N'ayons plus d'information, Monsieur le Maire passe la parole aux adjoints ajoutant que la prochaine réunion du Conseil municipal le 14 décembre.

Espace des Adjoints

Madame FOURRE Frédéric

✓ Pour reparler de la soirée des jeunes, cela s'est super bien passé ils étaient contents. Cependant le nombre de 8 personnes pour l'encadrement n'était pas suffisant, y penser pour l'année prochaine.

✓ Nous avons travaillé sur le bulletin municipal, donc, pour Thierry et Brigitte, voire pour mettre un mot pour le 10 décembre maximum. Pour la distribution, une date est arrêtée au 15 janvier à 9h30.

Madame MAILLET Cécile

✓ Depuis le dernier conseil, il y a eu la 1^{ère} rencontre senior à la médiathèque le 20 novembre avec peu de participants mais des personnes qui ont la volonté de s'intégrer dans notre commune.

✓ Je voulais remercier toutes les personnes de la commission solidarité pour la préparation de la salle, le vendredi, pour le repas des seniors où l'on a été très efficace.

✓ Il faut savoir qu'au niveau du CCAS on reçoit plus de plus en plus de personnes en difficulté avec la

hausse du carburant, celle des énergies etc.

✓ Le jeudi 4 novembre, le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme s'est réuni, il y a eu la présentation touristique et les opérations engagées des sites internet et Google.

Pour information, Monsieur FEDE Olivier va partir souhaitant progresser dans ses fonctions. Donc, un poste est ouvert et si des personnes sont intéressées elles doivent envoyer leurs CV à Monsieur Allard Bernard.

Appels d'offres jusqu'au 15 décembre précisera Monsieur RIOULT, rajoutant qu'ils ont déjà vu beaucoup de monde.

✓ Dans les dates à venir :

- Le jeudi 18 novembre, une dame de la Maison de Retraite va avoir 100 ans donc, Sylviane ainsi que Monsieur le Maire iront pour lui souhaiter son anniversaire.
- Le samedi 20 novembre, c'est la Sainte Cécile avec l'UMV et habituellement j'en informe le Conseil.
- Le dimanche 28 novembre à 11h00, il y aura l'implantation des arbres de naissance de l'année 2020 (18 naissances), sachant que la moitié des parents ont fait le choix de les planter chez eux. Pour les autres cette plantation sera faite à la Fontaine du Parc. Ce sont des arbres fruitiers dans un verger écologique avec, à terme, dedans, des boîtes à insectes.
- Le mercredi 8 décembre à 14h30, il y aura, dans le cadre des rencontres senior, avec le CCAS, une réunion d'informations organisée par l'ASEPT (organisme qui travaille avec la MSA Berry-Touraine) pour mettre en place les inscriptions des ateliers qui démarreront début janvier à raison de 2h-2h30 tous les mardis matin à partir de 55 ans.
- Lundi 9 décembre à midi je il y aura une rencontre senior pour des pliages de Noël qui aura lieu à l'espace France services animée par Clémentine.
- Dans la foulée, à 17h00, il y aura l'assemblage des colis des aînés.
- La distribution des colis est prévue le 11 décembre à 9h30. Venez nombreux afin de cibler le maximum de personnes.
Monsieur le Maire signale que ce même matin c'est le cyclo-cross.
Monsieur RIOULT Thierry réajuste en informant que le site le cross n'est que l'après-midi.

Monsieur MALLASSINET Alain

✓ Nous avons commencé la taille des arbres puisque l'on a reçu la nacelle disponible jusqu'au 15 Janvier. Nous avons beaucoup de difficultés cette année puisque l'on a plus de camion, plus rien. Le ramassage se fait avec un camion, une remorque et un camion de location que l'on a habillé avec des planches tout autour. On ne fait pas ce qu'on veut, on y passe beaucoup de temps. Ce n'est pas facile, sachant que l'on a aussi beaucoup d'arbres crevés sur la route de Paris un peu partout.

✓ La nacelle va servir aussi pour l'installation des décorations de Noël qui seront les mêmes, encore cette année, avec le même agencement, et l'on a renouvelé les prises qui n'était plus aux normes.

Monsieur le Maire reprend la parole :

- ✓ Pour terminer, on a reçu un courrier de la préfecture sur les organes délibérants de crédibilité.
- ✓ On peut dire aussi que la pandémie n'est pas terminée et qu'il faut encore rester très prudent.
- A partir de ce jour jusqu'au 31 décembre 2022, toutes les réunions de collectivités, que ce soit Conseil municipal, Conseil communautaire etc., le président décidera s'il y a accueil du public ou pas. Si public il y a, le nombre en sera défini.
- Pour le quorum, 1/3 des membres sera suffisant et chaque personne aura droit à 2 pouvoirs jusqu'au 31 juillet 2022
- A la question de Monsieur RIOULT Thierry : risquons-nous de retourner à la salle des fêtes ?
Monsieur le Maire indique que ce serait fort possible.

Madame CANOREL Stéphanie prend la parole.

On entend dire que la Sainte-Barbe n'aura pas lieu. Et en lien avec ce que tu dis, on ne veut pas porter la responsabilité d'un cluster, sachant que c'est une soirée de 300 personnes avec une gestion du pass

sanitaire qui semble très difficile à gérer. On a donc pris la décision de se réunir qu'entre pompiers, c'est une question de sécurité. Merci d'informer ceux qui pourraient vous poser des questions.

Monsieur le Maire annonce la clôture de séance à 20h36